

CLASSES DE 3ÈME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre fils/fille dans notre établissement pour l'année scolaire 2025/2026. Au nom de toute l'équipe éducative, pédagogique et administrative, je tiens à vous remercier de votre confiance et soyez persuadés que nous mettrons tout en œuvre pour permettre à votre fils/fille de construire son projet professionnel dans une ambiance sereine d'écoute, de travail, de respect d'autrui **et de partenariat indispensable avec les familles.**

RENTREE DES 3èmes

POUR LES INTERNES le lundi 01^{er} septembre 2025 de 8h00 à 8h40

Les élèves déposeront leurs affaires dans le local à bagages de l'internat.
La répartition dans les chambres s'effectuera le soir après les cours

→ **Exceptionnellement ce jour-là**, le dépôt des valises
pourra se faire sur le parking du plateau sportif dans le parc du lycée.
Toutefois, il vous est demandé de ne pas y stationner
et donc de vous garer sur les parkings extérieurs pour faciliter l'arrivée des bus.

POUR LES CLASSES ENTIERES le 01^{er} septembre 2025
accueil sur le patio à **8h40**

Les transports scolaires fonctionneront normalement dès le 01/09/2025



Nous attirons votre attention sur le fait que l'entrée dans l'enceinte du Lycée est interdite pour des raisons de sécurité ; les parents, amis qui déposent ou viennent chercher les élèves, doivent s'arrêter ou se garer sur les parkings extérieurs.

1. DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Pour la rentrée, le dossier de votre enfant devra être complet.

- **Envoyez le plus rapidement possible les pièces manquantes demandées et ce avant le 31/08/2025 délai de rigueur.** Seule la copie de votre attestation 2025/2026 de responsabilité civile, scolaire/extra-scolaire pourra être remise au-delà, dès sa réception.

2. TRANSPORTS SCOLAIRES

POUR LE TRANSPORT DE L'AIN :

Bien penser à effectuer votre inscription avant **le 19 juillet sur le site « la région vous transporte »**. Si vous dépassez cette date une pénalité de 30€ vous sera demandée par les transports de l'Ain. **RAPPEL** : à partir de cette rentrée 2025, la Région Rhône Alpes demande une contribution de 120€ à toutes les familles pour que leurs enfants, qu'ils soient demi-pensionnaires ou internes, puissent prendre les transports scolaires de l'Ain.

Toutes les informations nécessaires concernant les arrêts et les horaires du transport de l'Ain sont disponibles sur le site du conseil général www.auvergnerhonealpes.fr

Tout le monde est concerné par cette démarche d'inscription, les demi-pensionnaires, les internes, les nouveaux élèves entrant ainsi que nos anciens élèves !

POUR LE TRANSPORT DE L'ISERE :

Une navette spéciale privée est organisée depuis plusieurs années par l'établissement pour desservir Montalieu. Ce transport sera facturé aux familles et financé par une aide du Conseil Départemental de l'Isère en fin d'année scolaire.

Départ de la **navette le matin** : 8h05 du collège les Pierres Plantes de Montalieu

Retour de la **navette le soir** : 17h et 12h le mercredi midi.

Pour vous inscrire, merci de vous rendre sur notre site www.lyceesaintsorlin.org, cliquez sur l'onglet « INFOS PRATIQUES », dans le menu déroulant sélectionnez « TRANSPORTS » Vous pourrez ainsi télécharger le document pour vous inscrire. ATTENTION : les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **19 juillet sans frais supplémentaires.**

Tout le monde est concerné par cette démarche d'inscription, les demi-pensionnaires, les internes, les nouveaux élèves entrant ainsi que nos anciens élèves !

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter Mme DULUYE Lucile qui sera votre interlocutrice pour la gestion des transports scolaires à partir du 18 août 2025 - 09H00 au 04 74 35 72 34

Nous vous invitons à adapter le régime scolaire (interne ou 1/2 pensionnaire) de votre enfant en fonction de votre éloignement et de la fiabilité de certaines lignes de transports. Nous comptons sur votre compréhension et votre vigilance au regard de l'assiduité de votre enfant.

3. TARIFS 2025/2026

DETAIL DES FRAIS ANNUELS	3ème
CONTRIBUTION DES FAMILLES (1)	1 090 €
COTISATION ASSOCIATION	+ 35 €
PACK RENTREE PARTIEL (pack de fournitures de base (cf : détails sur la liste des fournitures)	+ 45 €
½ PENSION (2)	+ 1 206 €
PENSION (2)	ou + 2 847 €

Une réduction de 50 % de la contribution des familles est consentie à partir du 2ème enfant inscrit dans l'établissement et 30% pour les enfants des personnels de l'enseignement catholique. **En cas de démission en cours d'année, cette contribution des familles reste due en totalité.**

Ces tarifs varient en fonction des classes pour tenir compte des semaines de présence des élèves au lycée. Les semaines de stages et d'examen sont déduites. **Aucune remise ne pourra donc être consentie sauf en cas d'absence pour maladie supérieure à 15 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.**

4. FRAIS ANNEXES

- **Inscription des nouveaux élèves : 150€ frais d'inscription à nous régler avant la rentrée et non restitués** si l'élève annule sa candidature.
- **Réinscription de nos élèves : 45€ à nous régler avant la rentrée**, en cas d'annulation par la famille, ils ne seront pas restitués.
- **Le "PASS REGION " : les familles doivent le commander sur le site de la région Auvergne Rhône-Alpes** et ce avant la rentrée ; il peut permettre l'achat de livres scolaires, de participer à certaines sorties scolaires et bien d'autres avantages.
- Les élèves pourront utiliser le photocopieur du CDI moyennant la somme de 20 centimes d'euros pour une copie en noir et blanc ou 40 centimes pour la photocopie couleur.

5. BOURSES D'ETAT DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Les familles, des nouveaux ou anciens élèves, susceptibles de bénéficier de cette aide, devront faire une simulation avec leur revenu fiscal de référence des revenus de 2024 (avis d'imposition 2025) sur le site <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Selon le résultat transmis, elles devront confirmer sur un coupon réponse par courrier ou par mail à secretariat@lyceesaintsorlin.org si elles maintiennent ou non leur demande. Après seulement la simulation faite et le coupon transmis, si l'enfant est éligible à la bourse, un dossier sera envoyé ultérieurement par le secrétariat du lycée

Si vous bénéficiez de la bourse nationale, les sommes perçues par le lycée pour votre compte seront déduites de votre facture annuelle ; réduisant ainsi les prélèvements ou règlements mensuels.

6. FACTURATION ANNUELLE

L'ensemble des frais inhérents aux contributions des familles, budgets pédagogiques, pension ou demi-pension est établi pour l'année scolaire. Les régimes scolaires sont également déclarés au Ministère pour l'année scolaire. **ATTENTION : si votre enfant est inscrit comme interne et qu'après seulement avis favorable de la direction, il change de régime (il passe d'interne à demi-pensionnaire), les frais de fonctionnement liés à l'internat (surveillance), resteront à votre charge ; tout mois commencé est dû.**

Un acompte correspondant à 150€ est obligatoirement à transmettre pour début septembre, soit par chèque ou virement bancaire (demandez nous le RIB du lycée) si vous n'avez pas choisi le prélèvement automatique ; c'est l'une de nos conditions d'inscription.

Il vous sera établi une facture annuelle en début d'année scolaire (octobre ou novembre) faisant apparaître l'ensemble des frais de l'année, déduction faite de l'acompte de rentrée et éventuellement du montant de la bourse nationale.

L'échéancier pour ceux qui sont en prélèvement sera établi sur 10 mois. Néanmoins, pour les familles bénéficiant de la bourse nationale, les prélèvements débuteront de novembre 2025 à août 2026.

Pour simplifier la gestion des comptes familles, nous souhaitons que les règlements s'opèrent par prélèvements automatiques. Cela permet d'étaler vos règlements et limiter les relances, les retards et les impayés préjudiciables à tous puisque cela nous oblige à engager des procédures de poursuites générant des frais supplémentaires inutiles.

Les familles ne souhaitant pas profiter du prélèvement automatique mensuel sont tenues de régler la facture annuelle en 3 versements soit 40% au 31/10, 30% au 28/02, et le solde au 31/05 de 30% également.

7. STAGES ET ACTIVITES EDUCATIVES

Dans le cadre de leur formation, tous les élèves doivent effectuer plusieurs semaines de stage dans des milieux professionnels. **La validation de ces semaines de stage est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'examen.**

Afin de faciliter la recherche d'une "structure", nous vous communiquons dès maintenant, les dates de stage pour l'année scolaire 2025/2026.

Pour les élèves de 3^{ème}, les stages ont pour objectif de construire ou de confirmer leur projet professionnel. Les élèves de 3^{ème} auront donc la possibilité d'effectuer les 3 semaines de stage dans la même entreprise ou des structures différentes pour affiner un projet d'orientation susceptible d'évoluer en cours d'année.

 Lycée et collège
 Vie scolaire et internat
 Comptabilité
 Transports

04 74 35 72 34
04 74 35 98 43
04 74 35 92 79
04 74 35 72 34

contact@lyceesaintsorlin.org
viescolaire@lyceesaintsorlin.org
compta@lyceesaintsorlin.org
contact@lyceesaintsorlin.org

10 place de la Halle 01150 Saint Sorlin en Bugey

www.lyceesaintsorlin.org

Etablissement sous contrat avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Attention, les élèves de 3^{ème} devront avoir trouvé leur stage au plus tard pour fin septembre.

	Périodes de stages	Lieux
3 ^{ème}	3 semaines Du 24/11/25 au 28/11/25 Du 26/01/26 au 30/01/26 Du 30/03/26 au 03/04/26	Indifférent, en lien avec le projet professionnel avec un objectif de découverte dans une même structure ou des structures différentes

8. FOURNITURES SCOLAIRES

Tous les élèves doivent posséder l'intégralité des fournitures demandées **et ce tout au long de l'année.**

NB : Un pack de fournitures de base est prévu par l'établissement (tarif indiqué dans tableau au paragraphe 3 et voir liste des fournitures en fin de dossier) et une vente (à prix coûtant) de petites fournitures scolaires (gommes, crayons à papier, stylos, doubles-décimètres....) est organisée tout au long de l'année pour les élèves de l'établissement. Il faudra s'adresser à MME GRIZAUD MELANIE notre documentaliste.

9. HORAIRES SCOLAIRES

Les élèves sont accueillis sur le site du Lycée dès 8h30, horaire d'arrivée des cars.
En fonction des classes, ils seront également distribués aux élèves dès le jour de la rentrée.

- Arrivée des cars et rentrée des élèves par le parc : **8h30 au plus tard**
- Départ des cars le soir à **16h40 précises**

10. DATES A RETENIR

- réunion parents rentrée 3^{ème} : **le 12/09/2025 à 17h15** dans la classe de votre enfant
- photo de classe : **le 26/09/2025**
- journées pédagogiques, pas de cours : **les 10/11/2025 et 07/05/2026**
- réunion parents/profs : **le 16/01/2026 à 17h00**

En résumé pour la rentrée

- Envoyer les dernières pièces manquantes au dossier avant la rentrée.
- Acheter les fournitures indiquées ; le lycée commande les livres.
- Chercher les stages.
- Prévoir le règlement de l'acompte de 150€ avant la rentrée si vous n'êtes pas en prélèvement automatique.
- Pour les internes remettre au responsable d'internat les documents que vous n'avez pas donnés avec le dossier d'inscription (cf page d'entête du dossier internat qui était joint avec le dossier d'inscription).



Vie Scolaire Sandra CARUSO

Pour les absences et les questions relatives à la vie de classe et à l'internat.

04 74 35 98 43

viescolaire@lyceesaintsorlin.org



Comptabilité

Ghislaine GOLETTO

04 74 35 92 79

compta@lyceesaintsorlin.org



Accueil du lycée

Lucile DULUYE

04 74 35 72 34

contact@lyceesaintsorlin.org



Transports scolaires

Lucile DULUYE

Toute l'équipe éducative, pédagogique et administrative du Lycée se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances en famille.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en notre dévouement.

Nathalie VAN TROYS
Directrice par Intérim



Lycée et collège
Vie scolaire et internat
Comptabilité
Transports

04 74 35 72 34
04 74 35 98 43
04 74 35 92 79
04 74 35 72 34

contact@lyceesaintsorlin.org
viescolaire@lyceesaintsorlin.org
compta@lyceesaintsorlin.org
contact@lyceesaintsorlin.org

10 place de la Halle 01150 Saint Sorlin en Bugey

www.lyceesaintsorlin.org

FOURNITURES

3^{ème} 2025-2026

■ POUR TOUTES LES MATIERES

1 agenda scolaire sous FORMAT PAPIER OBLIGATOIRE

1 cahier de brouillon

1 trousse garnie avec les stylos (bleu, noir, rouge, vert), un criterium 0,7 ou crayon à papier, une gomme, un taille crayon, blanc correcteur souris

1 règle graduée rigide, transparente, 20cm

1 paire de ciseaux

Colle en stick (6 à renouveler)

1 boîte de crayon de couleurs (12)

1 boîte de feutres fins (6)

1 boîte de fluo (6 couleurs différentes)

1 paquet de 200 feuilles A4, simples, gros carreaux, perforées

■ MATHEMATIQUES

1 compas

1 rapporteur

1 calculatrice scientifique type collègue (FX 92)

■ APPROFONDISSEMENT

1 ardoise Velleda + feutres + tissu

fiches bristol A5 perforées

■ INFORMATIQUE

1 clé USB 32 GIGA standard à garder **systématiquement** dans la trousse au nom de l'élève

■ EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1 survêtement, un short et un tee-shirt

1 paire de baskets " type RUNNING " et des socquettes de rechange.

1 paire de baskets consacrée uniquement pour l'intérieur de la salle du gymnase et ne marquant pas le sol

■ EPI (après répartition des EPI) mi-septembre

1 blouse blanche + gants de protection type jardinage

ATTENTION

En plus de cette liste, un pack de fournitures de base (cahiers, classeurs) pour l'année scolaire sera remis par l'établissement en début d'année et facturé aux familles. (Cf paragraphe N°3 tableau des tarifs 2025-2026)

Les nouveaux lycéens bénéficient du "PASS REGION " pour l'obtenir il faut que vous le commandiez sur le site de la région Auvergne Rhône-Alpes, pour vous aider, le choix de l'établissement est LPA Saint Sorlin et la filière est le N°12. Merci de faire le nécessaire avant la rentrée.

 Lycée et collège
Vie scolaire et internat
Comptabilité
Transports

04 74 35 72 34
04 74 35 98 43
04 74 35 92 79
04 74 35 72 34

contact@lyceesaintsorlin.org
viescolaire@lyceesaintsorlin.org
compta@lyceesaintsorlin.org
contact@lyceesaintsorlin.org

10 place de la Halle 01150 Saint Sorlin en Bugey

www.lyceesaintsorlin.org

Etablissement sous contrat avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt